16 June 1964

MEMORANDUM

Subject: Candidate for the post of Police Training Instructor in the Congo (Leopoldville) (CON(L)-69-E)

The Office of Personnel recommends the following candidate for the above-mentioned post:

Mr. Ernest MARTIN (Canada)

Mr. Martin appears to have had good experience as a Police Instructor and we believe that he would fit in very well with the members who have already been selected for the team at the Police Training College.

CURRICULUM VITAE

Name: MARTIN, Ernest Lewis **Nationality:** Canada

Date of birth: 26 September 1917

Marital status: Married

Address: 2578 rue Pierre Martin
Québec 10, P.Q., Canada

Languages: English (mother tongue)
French (fluently)
German (reads and understands)

Experience:

1950-todate: Department of National Defence, Ottawa - Staff Sergeant, Special Investigator, Canadian Military Police, Canadian Army, Eastern Quebec Area.

Investigation of crimes and offences under military jurisdiction. Search for and apprehension of absentees and deserters. Liaison with Civil Police authorities and courts. Instruction of junior investigators. Crime reader; maintenance of records and files. Report writing and correspondence in English and French. Criminal identification work, i.e. fingerprints and photography. Security surveys of military installations. Accident investigation and claims arising therefrom. Any other investigations or inquiries directed by the military authorities. In addition, may be called upon to perform duties in connection with civil defence and traffic control.

From April 1954 until June 1958 was employed as instructor at the Canadian Military Police School, Camp Shilo, Man. Subjects: criminal and military law, investigation, report writing, court procedure, handling and preservation of evidence, laboratory techniques, identification, etc. Was also required to teach in French.

1950: (Jan.-Feb.) Toronto Harbour Commission - Airport security.
General airport security duties and maintenance work, Toronto Island Airport.

1944-1949: War Office, London - Special Investigator, Royal Military Police, British Army, Middle East.
Investigation of crimes and offences under military jurisdiction including allied forces and civilians subject to military law. Employed as Sgt Investigator in Cairo, Egypt, and as Warrant Officer Class I and II in charge of investigation detachments in Abassia, Port Said, Tel El Kebir and Dodecanese Islands (Rhodes). Also employed on war crimes investigations.

.../...

1942-1944: General Headquarters, Free French Forces Middle East, Lebanon - Sgt., Military Police.

General military police duties, patrols, convoy escorts, traffic control, prisoner escorts, liaison duties with British Military Police, joint investigations. Official English interpreter at French Military tribunals.

1940-1942: French Army, Far East - Infantryman.

Joined French Forces, Far East, in March 1940 and was posted for training and service with 5th Regiment, French Foreign Legion, in Tonkin, Indo-China in May 1940. Served in Tonkin, Cochinchina and Cambodia until March 1941. Was repatriated to China and, after leave and hospitalization, joined Free French through British Embassy, Shanghai, and was dispatched to Singapore in July 1941. Transferred to Middle East in October 1941.

COURSES AND QUALIFICATIONS

1950: Service Police Group 1 and 2 qualifying courses, C Pro C School. Driver & Mechanic Group 1 qualifying course, Vocational Training School, Saskatoon, Sask.

1951: Service Police Instructors qualifying course, C Pro C School.

1952: Criminal Investigation course at the Military Police School, U.S.Army, Fort Gordon, Ga., U.S.A.

1954: Canadian Police College Class No 23, R.C.M. Police Depot, Regina, Sask.

1955: Method of Instruction course, Royal Canadian School of Infantry, (M. of I. Wing), Camp Borden, Ont.

1955: Fire Investigators course, R.C.A.F. Station, Winnipeg, Man.

1960: C Pro C Special Investigator Group 4 qualifying course at the C Pro C School, Camp Shilo, Man.

1962: R. C. M. Police Identification Course, Headquarters, Ottawa Ont., Class No 24.

1963: Special demolition and bomb disposal course, 34 Ordnance Ammunition Depot, Ste. Therese, P.Q.

Qualified in "Fundamentals of First Aid" and holder of the "Award of Merit", The Royal Life Saving Society (Ontario Branch)

80-01

Procès-verbal de la réunion de la
Commission de Coordination, tenue
le 8 juin 1964.

Sont présents : MM. KOY, OTENGA, BAKI, LANDGREN, BELO assisté de ABELE, DARCUZI et VASSART.

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Mr. KOY.

Mr.VASSART donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 5 juin 1964, ce procès-verbal est approuvé par tous les membres.

Mr.KOY signale que la lettre adressée au Ministère des Télécommunications a été établie et se trouve actuellement à la signature.

Il ajoute avoir vérifié le texte de l'accord passé entre les Gouvernements congolais et nigérien et que le nombre de personnes qui sera mis par le Gouvernement nigérien à la disposition du Gouvernement congolais, pour l'Ecole nationale de police est bien de six. à savoir : un Commandant de l'école - un officier d'état-major et quatre enseignants.

Mr.VASSART précise que ces six personnes peuvent éventuellement venir, mais que si les fonctions demandées ne leur sont pas attribuées, ces six personnes seront toutes considérées comme enseignants.

Mr.BELO marque son accord à ce sujet, il ajoute que leur arrivée est prévue pour le 28 juin 1964.

Mr.BAKI signale qu'il n'a pas encore reçu le modèle d'étoile, qu'il espère le recevoir avant la prochaine réunion afin de pouvoir le présenter aux membres de la Commission.

La Commission décide ensuite de procéder au réexamen des candidatures qui n'avaient pas été retenues précédemment. Il s'agit de MM. SALEM, Hessem - COLLINS, Thomas - WELDMAN, WILHELM - GJOVIKEN, Kristian - NAFIE, Naguib - SALEH, Fouad - ANIS, Moustafa - LOSPINOSO, Carlos - ROBERTSON, John - BLAIS, Claude - LUBIN, Jean - MORGAND, Michel - ABED, Mouaffac - ZAYAT, Soubhi - NICODEME, Ferdinand - FRUNICHE, Ahmed - SARHAOUI, Mohamed - FRATACCI, Philippe - CARDIN, Jean - SASSO, Luigi - WEISS, Alfred - COLLUT, Charles - IDRIS, Ahmed - GAU, Herst et MARCHESSAUT, Marcel.

Les membres de la Commission estiment ne pouvoir retenir aucune de ces candidatures pour les mêmes motifs que ceux invoqués lors du premier examen.

Mr.VASSART demande à Mr.KOY s'il a déja désigné les membres de la délégation qui sera chargée d'aller sélectionner les candidats pour la section supérieure de l'Ecole nationale de police.

Mr.KOY répond négativement, et ajoute que le nécessaire sera fait pour le 9 juin au plus tard.

La séance est levée à 10 heures 50.

LE SECRETAIRE

R. VASSART

LE PRESIDENT

J. KOY

80-01

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. B. Osorio-Tafall
Resident Representative UNTAB
Leopoldville (Congo)

DATE: 9 June 1964

FILE NO:

THROUGH:

FROM: Helen Grand
Programme Officer
Congo (Leopoldville) Unit

ACTION
TO: Personnel

SUBJECT: Mr. Filippus BRINK: Police Training College

At the request of TARS we refer again to our memorandum of 1 May on the reluctance of Mr. Brink to accept an assignment that would involve no more than lecturing. We have indicated to the Office of Personnel that we believe the problems of establishing the Police Training College would give plenty of scope in the area of organization. However, in view of the recent interview report on Mr. Brink, which was sent to you on 3 June, it is felt in TARS that unless you can make some positive suggestions, Mr. Brink will have to be eliminated as a candidate.

We look forward to your comment at an early date.

INFO. COPY

~~Action~~ To: O Tafall
File No. Congo 214

80-01

Léopoldville

REPUBLIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT CENTRAL
MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Secrétariat Général.

251/3502

NOTE POUR MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

Projet 80-01
Instruction de la Police.

cl.: M.11.-

OBJET : Examen du projet 80-01 - Instruction de la Police.
Cet examen fait apparaître les points suivants :

1°) Il était prévu dans le projet précédent 14 enseignants pour l'Ecole de police y compris le poste de conseiller principal, mais il n'y avait notamment pas de :

a) administrateur;

b) secrétaire.

2°) Dans l'accord signé entre les Gouvernements Congolais et Nigérian il n'était pas question de 7 enseignants, mais bien de 4 et à la rigueur 6 si les postes de directeur-technique et officier d'Etat-major leur étaient confiés.

3°) La proposition de mettre 3 officiers de police internationaux dans chaque province n'a jamais été admise par la 3ème Direction. L'uniformité entre les différents corps provinciaux de police n'existe déjà pas, qu'en sera-t-il si l'on met dans chaque province des officiers de police internationaux de diverses nationalités ??

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

= J. [illegible]TI. =

Procès-verbal de la réunion de la
Commission de Coordination, tenue
le 5 juin 1964

Sont présents M.M.: KOY, OTUNGA, BAKI, LANDGREN, BRIO assisté de ABELE, DAROUEI et VANSART.

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Mr.KOY.

Mr.VANSART donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 1er juin 1964, ce procès-verbal est approuvé par tous les membres après que Mr.LANDGREN eut fait remarquer que les cours qui seront enseignés aux stagiaires au Etats-Unis seront des cours de perfectionnement, il remet un programme de ces cours.

Mr.KOY estime, que parmi les membres de la délégation, qui se rendra en provinces pour procéder à la sélection des candidats - élèves de la section supérieure, il devrait y avoir un membre de l'Ecole.

Mr.VANSART répond que le Directeur de l'Ecole a sa place toute indiquée dans la Commission de sélection.

Il demande ensuite à Mr.BAKI s'il a reçu des nouvelles de l'O.C.A.

Mr.BAKI répond que les propositions qui ont été faites précédemment par le Président de l'O.C.A. restent valables.

Mr.LANDGREN estime qu'une contre-expertise devrait être faite afin d'estimer la valeur réelle de ces bâtiments.

Mr.OTUNGA répond qu'il s'est chargé de demander cette contre-expertise, qu'une lettre est prête, il attend d'avoir le véhicule de service pour la porter au Ministère des Travaux Publics.

Mr.KOY demande à Mr.DAROUEI si l'O.N.V.C. n'a reçu aucune nouvelle candidature.

Mr.DAROUEI répond négativement.

Mr.KOY voudrait commencer dès maintenant le réexamen des candidatures qui ne furent pas retenues lors de la première sélection.

Mr.VANSART fait remarquer qu'un délai a été fixé jusqu'au lundi 8 juin, que ce délai devrait être respecté.

La Commission approuve cette suggestion.

Mr.BAKI présente un modèle de barrettes en argent pour les Officiers de police.

La Commission marque son accord au sujet de ce modèle.

Mr.VANSART demande à Mr.BAKI s'il n'a pas encore reçu un modèle d'étoile en argent.

Mr.BAKI répond qu'il doit recevoir ce modèle cet après-midi, qu'il pourra donc le présenter aux membres de la Commission lors de la prochaine réunion.

Mr.LANDGREN remet un projet de lettre à adresser au Ministère des Télécommunications dans le but d'obtenir les fréquences nécessaires pour l'installation du réseau radio entre Léopoldville et les chefs-lieux de provinces.

Mr.LANDGREN signale que Mr.COREY qui sera chargé de donner un cours pratique au sujet du maniement des munitions, voudrait pouvoir disposer un jour pendant 3 heures du champ de tir de l'A.N.C. afin d'y pouvoir faire exploser quelques grenades.

Mr.ROY répond qu'il va faire le nécessaire au sujet de la lettre relative aux fréquences ainsi que pour obtenir l'autorisation d'utiliser le champ de tir.

Mr.BELO signale que les instructeurs nigériens qui sont au nombre de six vont arriver incessamment.

La séance est levée à 11 heures 25.

LE SECRETAIRE

R.VASSART

LE PRESIDENT

J. ROY

80-01

L-305/64

6 June 1964

To: Mr. William Houston Miller
Programme Officer in Charge
Congo (Léopoldville) Unit

From: A. C. Gilpin
Deputy Chief, Civilian Operations, ONUC

Subject: Police training school

With further reference to my memorandum of 27 May, it has now been confirmed that the Government of Nigeria will pay for the cost of travel of the Nigerian instructors for the police training school. They are expected to arrive in Léopoldville at the end of this month or in the first week of July.

cc: Mr. Gauvreau
Mr. Darouzi
Mr. Belo

Mr Dunnige 210

80-01

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. B. Osorio-Tafall
Resident Representative UNTAB
Leopoldville (Congo)

Date: 3 June 1964

JUN 9 - 1964

FILE NO.:

THROUGH:

ACTION

FROM: William Houston Miller
Programme Officer in Charge
Congo (Leopoldville) Unit

TO:
1 O-Tafall 214
2
3 Gleeh 232
☐ - Action Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
INITIALS

SUBJECT: Mr. F. BRINK: Police Training College

We have your cable 2049 on the acceptance by the Government of Mr. Brink, as well as other candidates for the Police Training College, and actions are in process by the Office of Personnel.

We have just received copy of an interview report on Mr. Brink which will be of interest to you, and are forwarding it herewith.

INFO. COPY

~~Action~~ To Personnel

File No.

Enclosure sent to Personnel for file

Mr. BRINK.

UNATIONS NEW YORK

ONUC 248 LEONARD FROM OSORIO-TAFALL. YOUR 1933 POLICE TRAINING CANDIDATES. HAVE ALREADY INFORMED YOU GOVERNMENT APPROVAL ALABED, BRINK, GALY, PIGNARD. GOVERNMENT AGREES GALY FILL DEPUTY POST B-69 TOGETHER WITH INSTRUCTOR POST. UNDERSTAND OFFER APPOINTMENT MADE TO ALABED. GRATEFUL YOU PROCEED WITH APPOINTMENT BRINK, GALY AND PIGNARD SOONEST. CANDIDACIES DEBAKER, ELRASHIDI, FRANCOIS AND PONTAL STUDIED YESTERDAY BY COMMISSION DE COORDINATION WHO REJECTED DEBAKER AND FRANCOIS ON ACCOUNT LACK OF POLICE TRAINING EXPERIENCE. EXPECT GOVERNMENT'S DECISION ON ELRASHIDI AND PONTAL WITHIN FEW DAYS.

cc: Mr. Gilpin
Mr. Darouzi

/ef

I. Paquin
M. Gauvreau
30 May 1964

210

80-01

Mr Dauzier

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. B. Ocorio-Tafall
Resident Representative UNTAB
Leopoldville (Congo)

Date: 3 June 1964

JUN 9 - 1964

FILE NO.

ACTION

TO: 1 Personnel

3

☐ - Action Completed
☐ - Action Initiated
☐ - No Action Required
INITIALS

THROUGH:

FROM: William Houston Miller
Programme Officer in Charge
Congo (Leopoldville) Unit

SUBJECT: Candidate for Police Training College:
Mr. L. PONTAL: Post I-69

On 12 May we submitted the name and curriculum vitae of Mr. Pontal for approval by the Government.

We have now received a report from Geneva which lists the courses Mr. Pontal has taught in various police schools, and request that this information, copies attached, be brought to the attention of the Government in connection with Mr. Pontal's candidature.

We have since received your cable 2085 advising of the Government's approval of Mr. Pontal.

INFO. COPY

Action To: O-Tafall 216

File No. Gieck 232

ney

Cher Monsieur,

Comme suite à notre entretien du 6 mai dernier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la nomenclature des cours que j'ai professés dans différentes Ecoles de Police en la qualité d'Instructeur.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Louis Pontal,

LE FONCTIONNAIRE de POLICE.-

I.- Education civique du fonctionnaire de police:

-La notion de l'Etat dont il fait partie en tant que citoyen et le sens de la fonction qu'il exerce en tant que serviteur de l'Etat.

II.-Education professionnelle du fonctionnaire de police:

-Le policier fonctionnaire.
-Le policier fonctionnaire d'autorité.
-La probité.
-La conscience professionnelle.
-Les contacts humains du fonctionnaire de police. Son attitude envers le public.

III.- L'enseignement technique et pratique du fonctionnaire de Police.

a) Notions fondamentales sur:

-L'organisation politique de la Nation.
-Le droit Constitutionnel.
-L'organisation administrative de la Nation.
-Le droit administratif.
-L'organisation et la hierarchie judiciaires de l'Etat.

/.....

b) La Police en General.Definition.Attributions.
-Les différents services de police/Leurs attributions respectives.
-Organisation des divers services de Police.

c) Le Droit Criminel.-

-Droit Pénal.La Procédure Pénale.Le Droit Administratif.Les Libertés individuelles.

d) La Police sur la Voie Publique et les Lieux Publics.-

- Le maintien de l'ordre et de la Sécurité Publique.

-Le Code de la Route et la Circulation Routière.

e) Le Fonctionnaire de police dans l'exercice de ses fonctions.-

-Manière d'établir une information judiciaire.
-Le style de l'information pénale.
-Qualifications usuelles des infractions.
-L'enfance déliquante et la police des mineurs.
-Les rapports de Police:
Généralités.
Plan.
Les croquis d'accidents.
Les modèles de rapports.

-o-O-o-O-o-O-o-

80-01

C-4

UNATIONS NEW YORK

ONUC 2085 LEONARD FROM OSORIO-TAFALL. AAA. FURTHER OUR 2048. CANDIDATURE PONTAL APPROVED BY GOVERNMENT. EL RASHIDI REJECTED. BEB. REFERENCE MEMO 21 APRIL FROM MILLER PARA TWO PLEASE POUCH JOB DESCRIPTION ISSUED BY TARS FOR POST D-69.

cc: Mr. Gilpin
Mr. Darousi

232

INFO. COPY

Action .....

File No.

/ef

I. Paquin
M. Gauvreau
2 June 64

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

Technical Assistance Recruitment Services
United Nations, New York 17, New York

Bureau européen de Recrutement pour l'Assistance
Technique, Palais des Nations, Genève, Suisse

Seulement pour Distribution Interne

le 18 février 1964

Demande du Gouvernement de la République du Congo (Léopoldville)

DESCRIPTION DE POSTE
CON(L)-69-B

Désignation du poste : Directeur adjoint de l'Ecole d'officiers de police (37-106-125)

Durée de la mission : Deux ans

Date d'entrée en fonctions : Aussitôt que possible

Fonctions : L'expert aura pour tâche d'aider le Directeur de l'Ecole nationale d'officiers de police à :

S'occuper de l'organisation, de l'administration, de l'économie interne et des activités de formation de l'Ecole ;

A établir son programme, et

A participer au choix des élèves.

Formation et expérience requises : Vaste expérience et connaissance approfondie d'un programme général de formation de personnel de la police.

Connaissances linguistiques : Bonne connaissance du français indispensable.

(verso)

64-36713

Renseignements complémentaires :

Jusqu'à l'été 1960, la police congolaise était dirigée presque entièrement par du personnel belge. Actuellement, le service de la police municipale de Léopoldville ne comprend plus que trois officiers, outre les quelques officiers qui se trouvent au Sud-Katanga. Il est indispensable de disposer de cadres compétents pour accomplir les tâches courantes qu'exige le maintien de l'ordre dans le pays. Il a donc été décidé de réorganiser le programme actuel de formation d'officiers de police et de créer une Ecole nationale d'officiers de police chargée de former des officiers conformément à un programme normal. En attendant que l'Ecole de police ait donné la formation nécessaire à des officiers congolais, des officiers de police expérimentés d'autres pays seront mis à la disposition du Gouvernement congolais pour que celui-ci puisse les affecter aux postes de police provinciaux.

Des dispositions sont actuellement prises en vue de la création de l'Ecole d'officiers de police. Le Gouvernement a demandé un directeur, un directeur-adjoint et neuf instructeurs, qui seront chargés de créer et de diriger l'Ecole. Un bâtiment convenable doté de salles de classe et pouvant loger 60 élèves a été réservé à Léopoldville. Il sera bientôt procédé au choix des élèves et l'instruction commencera dès que les élèves auront été réunis. En attendant que tous les instructeurs aient été recrutés, on bénéficiera du concours des membres de la police militaire canadienne servant à l'ONUC et de quelques professeurs de l'Ecole de droit et d'administration de Léopoldville. Les études doivent durer un an ; des cours supérieurs permettant aux intéressés d'obtenir une promotion seront donnés à certains stagiaires, qui pourront retourner à l'Ecole pendant de brèves périodes.

Le Gouvernement congolais a demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à recruter à l'extérieur des officiers compétents qui seront affectés aux postes de police provinciaux en attendant que la première promotion d'officiers ait été formée par l'Ecole de police. Le Gouvernement a demandé 60 officiers, soit trois pour chacune des vingt provinces ; un spécialiste de l'administration générale ; un spécialiste des enquêtes criminelles et un spécialiste de la formation.

80-01

CIV.OPS./1079/64

3 June 1964

To: Dr. A. Bellerive, WHO Mission Chief

From: A. C. Gilpin, Deputy Chief, Civilian Operations

Subject: Mr. L. Pontal, police expert

Please refer to your memorandum of 19 May, with which you enclosed copy of a letter from Dr. Dorolle recommending Mr. Louis Pontal as a candidate for our police training project.

This is to inform you that the Minister of the Interior has given his approval to the recruitment of Mr. Pontal for this project. It was very helpful for us to have Dr. Dorolle's views.

cc: Mr. Darouzi

File

80-01

Procès-verbal de la réunion de la Commission de coordination, tenue le 1er juin 1964.

Sont présents MM.KOY, OTENGA, BAKI, LANDGREN, BELO assisté de ABELE, DAROUZI et VASSART.

La séance est ouverte à 9 heures 15 par Mr.KOY.

Mr.VASSART donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 29 mai 1964, ce procès-verbal est approuvé par tous les membres.

Mr.DAROUZI signale qu'il y a eu erreur de sa part lorsqu'il a annoncé que Mr.PIGNARD (candidat enseignant) s'était désisté, il s'agissait de Mr.LABARTHE et non de Mr.PIGNARD.

Mr.KOY signale que Monsieur le Ministre a marqué son accord au sujet de la candidature de Mr.PONTAL, quant à celle de Mr.AL RASHIDI elle ne peut être retenue. Il signale également que la demande d'autorisation du placement des antennes sur le building a été transmise au Ministère des Travaux Publics.

Il demande ensuite si l'on ne pourrait procéder au réexamen des candidatures qui n'avaient pas été retenues précédemment.

Mr.DAROUZI propose d'attendre un peu, afin de savoir si d'autres candidats ne vont pas répondre à l'appel des Nations-Unies.

Mr.VASSART fait remarquer que le temps presse et que la Commission ne pourra pas attendre trop longtemps si l'on veut donner à l'Ecole nationale de police les enseignants nécessaires à son fonctionnement.

La Commission marque son accord pour commencer le réexamen de ces candidatures dès lundi prochain soit le 8 juin 1964, si entretemps d'autres candidatures n'ont pas été soumises par le canal des Nations-Unies.

Mr.KOY propose que la Commission désigne ceux qui seront chargés d'aller procéder à la sélection des candidats élèves pour la section supérieure de l'Ecole nationale de police, le recrutement devant se faire parmi les sous-commissaires et commissaires de police actuellement en fonction. L'itinéraire et l'horaire devrait être arrêté afin de pouvoir informer les Autorités provinciales.

Mr.Koy signale avoir reçu la visite du directeur de l'Ecole qui lui aurait fait remarquer qu'une durée de six mois de cours lui paraissait insuffisante.

La Commission décide de maintenir la durée des cours à 6 mois pour la première session et de le porter ensuite à 9 mois.

Mr.KOY demande à Mr.LANDGREN s'il ne serait pas possible dans le cadre de l'aide apportée par le Gouvernement américain d'équiper la police en matériel technique.

Mr.LANDGREN répond qu'actuellement il n'y a plus de disponibilité que tous les fonds ont déjà été engagés.

Mr.KOY demande à Mr.LANDGREN de lui procurer le programme des cours qui seraient enseignés aux futurs stagiaires, afin de pouvoir le comparer avec celui qui est enseigné au Nigéria de façon à ce que tous les commissaires de police reçoivent une même formation.

Mr.LANDGREN répond qu'il va faire le nécessaire.

La séance est levée à 10 heures 30.

LE SECRETAIRE

R.VASSART

LE PRESIDENT

80-01

Civops 1070/64

Leopoldville, 2 Juin 1964

Mr. A.C. Gilpin, Chef-Adjoint des Opérations Civiles

ZGui Darouzi, Conseiller Principal en formation de police

Candidats pour l'Académie Nationale de Police

Je vous communique ci-après mes commentaires concernant les candidats pour l'Académie Nationale de Police :

1. A.F. El Reshidi (RAU) et L. Pontel (France)
Les candidatures de Messrs. El Reshidi et L. Pontel ont été retenues par la Commission de Coordination lors de sa dernière séance mais la candidature de Mr. Pontel a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur.

2. R.C. Galy (France)
La candidature de Mr. Galy, pour le poste de directeur adjoint au directeur technique a été retenue par la Commission de Coordination. Mr. Galy occupera en même temps le poste d'instructeur à l'Académie Nationale de Police.

3. Mr. Roger Van de Backer (Belgique)
Mr. Georges François
Les candidatures de Messrs. Van de Backer et François ont été rejetées par la Commission de Coordination. En effet ces deux candidats ne possèdent pas une assez bonne expérience en matière de formation de police.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour les candidatures retenues afin de hâter le recrutement.